

MINISTERE DE LA CULTURE**Arrêté du 6 Rajab 1432 correspondant au 8 juin 2011 portant remplacement d'un membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels.**

Par arrêté du 6 Rajab 1432 correspondant au 8 juin 2011, M. Saïd Larbani, directeur de l'administration et des moyens, est désigné membre de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels, en remplacement de M. Rabah Hamdi, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 21 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 5 mars 2002, modifié, portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels.

-----★-----

Arrêté du 17 Rajab 1432 correspondant au 19 juin 2011 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de la bibliothèque de lecture publique de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par arrêté du 17 Rajab 1432 correspondant au 19 juin 2011, M. Leghdiri Mohamed est désigné président du conseil d'orientation de la bibliothèque de lecture publique de la wilaya d'Oum El Bouaghi, représentant du ministre chargé de la culture, en remplacement de M. Abdellah Bougandoura, pour la période restante du mandat, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 07-275 du 6 Ramadhan 1428 correspondant au 18 septembre 2007 fixant le statut des bibliothèques de lecture publique.

**MINISTERE DE LA POSTE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION****Arrêté interministériel du 2 Ramadhan 1432 correspondant au 2 août 2011 fixant la liste des études, fournitures et services spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ne nécessitant pas le recours à un appel d'offres.**

Le ministre des finances,

Le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-57 du 4 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 5 février 2003 fixant les attributions du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des études, fournitures et services spécifiques aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ne nécessitant pas le recours à un appel d'offres.

Art. 2. — La liste des études, fournitures et services spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ne nécessitant pas le recours à un appel d'offres est arrêtée comme suit :

Etudes liées à la mise en place d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou au développement et à l'intégration de solutions informatiques :

— études à caractère stratégique : schémas directeurs informatiques, normes et standards, choix technologiques ;

— études de veille, de faisabilité, d'expertise, de consulting et d'audit ;

— études, conseil et assistance, depuis la définition des besoins jusqu'à la réception des projets liés à la mise en place d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) ou au développement et à l'intégration de solutions informatiques.

Services spécifiques aux technologies de l'information et de la communication :

— développement de contenus numériques ;

— développement et mise en œuvre des systèmes d'information, adaptation et déploiement de solutions logicielles, développement des applications métiers, des bases de données, des portails et des sites web, ainsi que des services en ligne ;

— hébergement de portails et de sites Web ;

— formations dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) au profit des fonctionnaires et agents publics ;

— maintenance des infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des applications informatiques ;

— certifications des formations ;

— mise en place de projets pilotes pour l'évaluation des solutions en vue de leur généralisation ;

— mise en place d'infrastructures réseaux passifs multimédias.

Fournitures :

— acquisition et renouvellement des licences logicielles et d'exploitation ;

— acquisition d'infrastructures réseaux passifs multimédias ;

— acquisition des logiciels et applications informatiques.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Ramadhan 1432 correspondant au 2 août 2011.

Le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	Pour le ministre des finances <i>Le secrétaire général</i>
Moussa BENHAMADI	Miloud BOUTEBBA

-----★-----

Arrêté du 30 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 5 mars 2011 portant remplacement des membres du conseil d'orientation de l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

Par arrêté du 30 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 5 mars 2011, les membres du conseil d'orientation de l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, sont remplacés comme suit :

— Ahmed Guelil, représentant du ministre de l'éducation nationale, en remplacement de M. Tahar Brahmi ;

— Mohamed Djemai, représentant de la présidente du conseil de l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications, en remplacement de M. Abbou Habib Adda ;

— Samir Arroudj, représentant du directeur général de l'agence nationale des fréquences, en remplacement de M. Omar Naïdji ;

— Souheyl Djaidja, représentant élu des étudiants, en remplacement de M. Rachid Arbaoui.

-----★-----

Arrêté du 15 Ramadhan 1432 correspondant au 15 août 2011 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques.

Par arrêté du 15 Ramadhan 1432 correspondant au 15 août 2011, la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques est fixée, en application des dispositions des articles 9 et 10 du décret exécutif n° 04-91 du 3 Safar 1425 correspondant au 24 mars 2004 portant création de l'agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques et fixant son organisation et son fonctionnement, comme suit :

— Zahia Brahimi, représentante du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, présidente ;

— Mohamed Abdelhak, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;

— Chérif Kichou, représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, membre ;

— Mohamed Tahar Mili, représentant du ministre des finances, membre ;

— Abderrezak Guessoum, représentant du ministre chargé de la recherche scientifique, membre ;

— Mohamed Saïd Boukli-Hacène, représentant du ministre chargé de l'énergie, membre ;

— Ahmed Zaïd, représentant du ministre chargé de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, membre ;

— Farid Nezzar, représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire, membre ;

— Mohamed Malek Medjouel, représentant des travailleurs, membre.

Les dispositions de l'arrêté du 15 Safar 1432 correspondant au 20 janvier 2011 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques sont abrogées.

-----★-----

Arrêté du 14 Chaoual 1432 correspondant au 12 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 26 Jomada El Oula 1431 correspondant au 11 mai 2010 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de radionavigation maritime.

Par arrêté du 14 Chaoual 1432 correspondant au 12 septembre 2011, les dispositions de l'arrêté du 26 Jomada El Oula 1431 correspondant au 11 mai 2010 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de radionavigation maritime sont modifiées comme suit.

«

— Radia Belberkani, représentante du ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, présidente.

—(le reste sans changement).»